

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Juillet 2021

n° 176

PARTICIPONS !

La mission de notre association XVI^e DEMAIN est de défendre la qualité de vie des habitants du XVI^e arrondissement dans toutes les réalisations d'urbanisme ou environnementales. Elle soutient les associations qui défendent des intérêts locaux, dans la mesure où leurs revendications ne vont pas à l'encontre de l'intérêt général.

François Douady, en tant que président, a remarquablement mis en pratique cette ligne de conduite et a su insuffler engagement et réactivité dans la défense de nos intérêts. En tant que nouvelle présidente, au nom de toute l'équipe et en votre nom à tous, je tiens à l'en remercier. Il continuera à faire partie du Bureau en tant que vice-président et son aide sera toujours aussi précieuse.

Un profond attachement me lie à l'arrondissement où je suis née et ai élevé mes trois enfants. Je reprends donc en connaissance de cause la présidence de XVI^e DEMAIN que j'ai d'ailleurs déjà occupée il y a quelques années.

Vous pouvez compter sur la détermination de toute l'équipe à poursuivre notre mission. Nous sommes un petit groupe aux idées parfois différentes, mais se confronter permet aussi d'avancer. Notre arrondissement est la préoccupation principale de notre association et, conformément à ses statuts modifiés en février 2020, lorsque cela est nécessaire, nous élargissons notre champ d'action à Paris, voire au Grand Paris, car toutes les décisions sont aujourd'hui liées entre elles.

L'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique est une occasion unique de se mobiliser pour imaginer le devenir de la ville de Paris. Le PLU est un document qui établit un projet global d'urbanisme et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré : hauteur des immeubles, matériaux de construction, protection des espaces...

Regardez sur YouTube la conférence du *Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement* du 7 mai dernier « Quel Paris en 2023 avec le futur PLU bioclimatique ? » (https://www.youtube.com/watch?v=4U-2ZxIQa_0)

Participez aux concertations sur le site <https://idee.paris.fr/>.

Donnez-nous votre avis sur les diagnostics de nos quartiers réalisés par l'*Atelier parisien d'urbanisme*, sur les préconisations proposées. Faites-nous part de vos souhaits !

J'ai la conviction qu'aujourd'hui il est essentiel de faire entendre sa voix, certes dans un esprit de dialogue, mais aussi en étant ferme dans ses convictions pour pouvoir relever les défis de la ville et de notre arrondissement en pleine transformation.

Merci d'avance de votre soutien et **PARTICIPEZ !**



Suzanne Babey
Présidente

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Rue Michel-Ange

Cette voie, ouverte par un décret du 30 novembre 1862, prend le nom du sculpteur, peintre et architecte italien Michelangelo di Lodovico Buonarroti Simoni dit Michel-Ange (1475-1564) par un autre décret du 2 mars 1864. Elle commence rue d'Auteuil et finit place de la Porte-de-Saint-Cloud.



Au n° 2 bis, l'ancienne sous-station électrique d'Auteuil constitue le seul bâtiment protégé de la rue. Elle a été construite en 1912 par l'architecte Paul Friesé pour la *Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris*. L'architecte trouve dans l'édification d'usine électrique, un champ d'expérimentation pour un langage architectural industriel moderne. La façade est composée d'une triple arcature métallique qu'encadrent deux travées et une galerie traitées en briques ocre et éclairées par des baies en plein cintre. À l'intérieur, on trouvait, jusqu'au milieu du XX^e siècle, une immense salle des machines comprenant quatre commutatrices qui convertissaient le courant alternatif à haute tension fourni par la centrale thermique de Saint-Denis en



courant continu à basse tension nécessaire au fonctionnement du métro. La nécessité de la ventilation explique les grandes fenêtres en façade. L'édifice, aujourd'hui désaffecté, a été inscrit au titre des monuments historiques en 1992.

Autres bâtiments remarquables :

Au n° 12, l'école Notre-Dame des Oiseaux dont les locaux viennent de s'agrandir. L'extension-rénovation a été réalisée par l'agence Fayolle Pilon associés. Un programme ambitieux comportant deux nouveaux bâtiments articulés avec l'ancienne construction du XIX^e siècle, l'un de six étages et l'autre de trois niveaux en terrasses. Le nouvel ensemble est constitué de laboratoires, de salles de classes, de salles réservées aux professeurs, d'un pôle administratif, d'un centre de documentation et d'information, d'un gymnase en sous-sol et d'un nouvel espace de réfectoire. Minérale, la façade en parement de brique blonde fait pendant à l'ancien bâtiment mais est réinterprétée de façon contemporaine. Les niveaux sont soulignés par des dalles en béton lasuré. Les baies possèdent un dessin de linteau de la même matière. Les menuiseries sont traitées en aluminium.



Au n° 6 : école normale israélite orientale et bibliothèque de l'*Alliance israélite universelle*.

Au n° 77 bis : maison natale de Pierre Brossolette, résistant et Compagnon de la Libération. Une plaque lui rend hommage.

Au n° 95 : hôpital Henri-Dunant de la Croix-Rouge française.

Au n° 112 : immeuble ayant été habité par la chanteuse Barbara.

RÉNOVATION DU CENTRE DE PARIS

Toujours plus de touristes ?

Le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame a amené la ville de Paris à repenser les abords immédiats de la cathédrale, mais aussi à définir une zone de trafic apaisée au centre de la ville.

Pour ce qui est de Notre-Dame, l'objectif est de revoir l'accueil de la cathédrale, ses accès depuis le parvis, la gestion des flux, la continuité avec la Seine, la végétalisation du site, les parcours à travers l'île et les perspectives.

Un marché international de maîtrise d'œuvre a été lancé en début 2021 et les travaux devraient commencer fin 2024.



Une délibération adoptée le 15 avril dernier par le conseil de Paris expose le projet général. Le réaménagement concernera :

- le parvis et ses espaces souterrains comprenant la crypte archéologique et un parking sur deux niveaux
- les squares Jean XXIII et de l'Île-de-France derrière la cathédrale jusqu'à la pointe de l'Île de la Cité
- les quais de Seine, haut et bas
- les rues adjacentes (rue du Cloître-Notre-Dame, rue de la Cité, quai de l'Archevêché).

Quatre équipes pluridisciplinaires (architectes, paysagistes, urbanistes, spécialistes du patrimoine et de l'environnement) seront présélectionnées durant l'été et la gagnante désignée d'ici à un an. Le public participera à l'analyse des projets par l'intermédiaire d'une *commission citoyenne* et une concertation tout public sera organisée entre mai et octobre 2022.

Cette opération sera financée par la ville de Paris à hauteur de 50 M€.

Dans la foulée, le centre de Paris va être classé zone de *trafic apaisé*. C'est la suite logique de la fermeture de la rue de Rivoli. Tout trafic de transit sera interdit dans cet espace délimité au nord par les grands boulevards, au sud par le boulevard Saint-Germain, à l'ouest par la place de la Concorde et à l'est par la place de la Bastille. Cette zone rappelle celle inondée en 1910 et les conséquences qui s'en suivirent. Une concertation est en cours, mais l'on ne peut douter de la volonté de la mairie de Paris de réaliser ce projet.



Doit-on se réjouir ? A priori, Paris respirera peut-être mieux et les transports en commun sont suffisamment développés dans cette partie de la ville. Cependant, à la lecture de ces projets, complétés par la volonté de pérenniser les terrasses des restaurants, on peut se demander si tout n'est pas prioritairement imaginé pour attirer toujours plus de touristes et faire de Paris une ville musée commerciale qui ferait fuir les Parisiens.

BOURSE DE COMMERCE – UN NOUVEAU MUSÉE !

Un nouveau musée d'art contemporain vient d'être inauguré à la *Bourse de commerce*, classée monument historique. Il fait partie du réseau de lieux et initiatives développé depuis 2006 par François Pinault. Ce dernier propose, à travers un programme d'expositions et d'événements, un point de vue sur la collection d'œuvres contemporaines qu'il rassemble depuis plus de 50 ans. C'est une collection de 10 000 œuvres de près de 350 artistes, constituée de peintures, sculptures, vidéos, photographies, œuvres sonores, d'installations et de performances.

Cet ensemble, dédié à l'art des années 1960 à nos jours, offre un regard sur l'art de notre temps, regard subjectif qui contribue à saisir notre époque.

Le bâtiment de la *Bourse de commerce* témoigne de cinq siècles de promesses architecturales et techniques. Il associe la première colonne isolée de Paris, édifiée au XV^e siècle pour l'hôtel de Catherine de Médicis, les vestiges d'une halle au blé à l'impressionnant plan circulaire du XVIII^e siècle, couverte dès 1812 par une spectaculaire coupole de métal et de verre. Il a été recomposé en 1889 pour devenir la *Bourse de commerce*.

Le monument est aujourd'hui revivifié par le geste architectural contemporain du Japonais Tadao Andō.

LES JARDINS PUBLICS... ESSENTIELS À PARIS ?

Les propositions formulées lors de la révision du PLU soulignent que la présence de « nature » dans la ville est une priorité pour ses habitants. Plutôt que d'imaginer des projets toujours nouveaux, comme les toitures, les murs et les pieds d'arbres végétalisés, ne pourrait-on pas s'occuper d'abord de l'existant ? En particulier, l'entretenir, préserver des haies et créer des jardins publics. Ces derniers sont essentiels. Ils apportent de vrais espaces de détente, de liberté et de ressourcement. Lieux de biodiversité, ils sont aussi un havre de fraîcheur par temps de canicule.



De nombreux articles ont déjà été écrits sur les serres d'Auteuil, la suppression du *Phoenix canariensis* de la Grande Serre mérite que l'on en reparle. Vieux de 80 ans, planté en 1953, il a été abattu pour préserver la grande serre historique. Pas de possibilité de le tailler ou de l'élaguer car ce palmier monopodial présente un bourgeon unique qui ne pousse qu'en son centre. « Il était impossible de faire autrement » reconnaît Régis Crisnaire, conservateur des jardins botaniques de la ville de Paris. C'est donc avec un soin tout particulier que les bûcherons ont débité ce palmier de 15,75 mètres de haut et 7 mètres de circonférence. Débitier un arbre centenaire ou

presque provoque toujours un pincement au cœur, mais heureusement cette espèce n'est pas rare.

Deux jardins moins connus jouxtent les serres. Le premier, le *Square des Poètes*, a été inauguré le 15 mai 1954. D'une superficie de 13 400 m², il est planté de quelques arbres remarquables, comme un grand pin noir haut de 32 mètres daté de 1900, un noisetier pleureur, un peuplier blanc... et offre pelouses et jeux pour les enfants du quartier. Mais, ce qui le différencie, c'est la présence des poètes, que ce soit sous forme de statue comme le buste de Victor Hugo, sculpté par Rodin, ou de ministèles gravées de vers exaltant la nature, signés par Villon, Ronsard, Molière, Boileau, Verlaine, Rimbaud, Mistral pour n'en citer que quelques-uns.



Le second, les *Pelouses de l'hippodrome d'Auteuil*, ont été créées au centre des pistes de courses hippiques. Une convention entre la ville de Paris et France Galop a permis le partage de ces 12 hectares avec le maintien des courses 45 jours par an. Il s'agissait dans un premier temps de pallier la disparition du stade Hébert. Dessiné par le paysagiste Michel Pena, il s'inscrit dans l'esprit du site et respecte la charte d'aménagement durable du bois de Boulogne. Il associe un grand jardin paysager, dédié à la promenade et meublé d'aires de jeux, à des terrains de football, de basket-ball, de hockey, de rugby, une piste d'athlétisme. Si les équipements sportifs sont réservés en priorité aux scolaires, le jardin est ouvert à tous.



DES RUES « VÉGÉTALES » À PARIS

Réalisation rue du Buis

Dans notre *Lettre* d'octobre 2019, nous vous avons présenté le projet de rue végétale de la rue du Buis. Le projet a bien avancé puisque le sens de circulation de la rue du Buis a été inversé. Cinq massifs de fleurs ont été aménagés au pied des arbres de la placette Auteuil - Buis et deux installés au pied des immeubles de la rue du Buis.



En revanche, les massifs prévus du côté du lycée ne l'ont pas été : la direction du lycée n'est pas d'accord avec la mise en place de treillages sur son mur, de peur que des personnes ne les utilisent pour escalader le mur. Dans le passé, on faisait le mur pour sortir du lycée et non pour y rentrer ! Autres temps, autres mœurs !

Espérons que les riverains qui ont obtenu leur permis de végétaliser sauront entretenir ces nouveaux espaces et que les plantes ne seront pas volées...



LA SYNAGOGUE HISTORIQUE DE LA RUE COPERNIC RISQUE DE DISPARAÎTRE

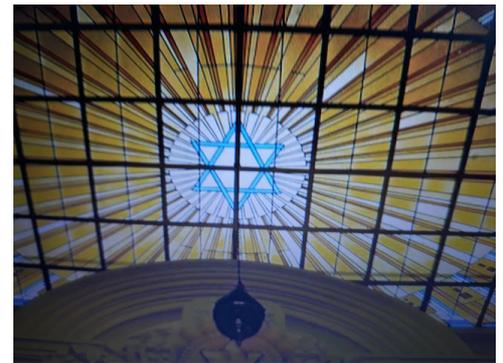
L'*Union Libérale Israélite de France* (ULIF) est la plus ancienne communauté juive libérale de France.

En 2016, le conseil d'administration de l'ULIF-Copernic décide de lancer une rénovation du bâtiment pour le mettre aux normes 2015 de sécurité et d'accessibilité.

Il opte pour une démolition de cet édifice construit en 1923 par l'architecte Marcel Lemarié et comportant une des deux seules salles de culte juif de style Art Déco en France. L'intérieur de la synagogue est en effet remarquable par son lanterneau en coupole, sa grande verrière centrale composée dans une dominante jaune autour d'une étoile de David d'un très beau bleu, ainsi que par la décoration des murs.

Le projet consisterait à remplacer l'actuelle construction – un bâtiment sur rue de style haussmannien abritant les bureaux et, à l'arrière, la synagogue et des bâtiments communautaires, occupant une ancienne cour – par un centre culturel et culturel moderne. Un projet a été réalisé par le cabinet d'architectes Valode et Pistre.

Devant le refus des administrateurs de revenir sur la décision prise, l'*Association pour la protection du patrimoine de Copernic* (APPC) a été créée en 2017 par un groupe de fidèles soutenus par des associations du patrimoine d'envergure nationale. Elle souhaite empêcher la réalisation d'un projet au coût très élevé et d'un modernisme ostentatoire, en rupture complète avec l'architecture des immeubles environnants. L'APPC défend l'idée d'une restauration respectueuse de la synagogue.



L'APPC a donc choisi de lancer en 2018 une procédure devant le tribunal de grande instance de Paris, procédure toujours en cours. Et, en 2019, elle a formulé un recours devant le tribunal administratif en réaction au refus de la *Direction des affaires culturelles* de prendre en compte l'inscription du bâtiment au titre des monuments historiques de Paris. Malgré la position favorable du rapporteur, cette requête a été rejetée le 18 février 2021. L'APPC a donc déposé le 19 avril 2021 une requête en appel devant la cour administrative d'appel.

Il faut préciser par ailleurs qu'aucun permis de démolir n'a été pour l'instant déposé.

Rappelons enfin que, outre son intérêt architectural, la synagogue est aussi un lieu de mémoire. *Comment supporter, insistent les fidèles, que notre synagogue qui a survécu à deux attentats, le 3 octobre 1941 et le 3 octobre 1980, soit aujourd'hui démolie ? ... L'épaisseur historique dont elle est porteuse est irremplaçable. Nous n'avons pas le droit d'en priver les générations futures.*

LE XVI^e EN CHIFFRES

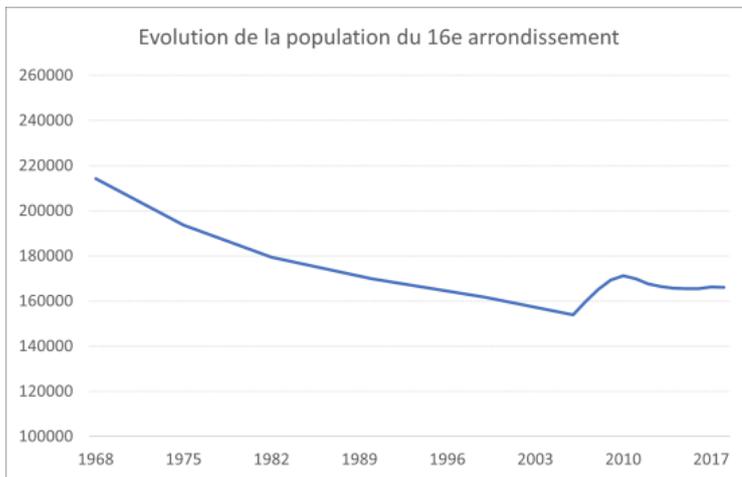
Participer... Donner son avis... Mais pourquoi ?

Sur le site <https://idee.paris.fr/>, dans la consultation sur le PLU, chaque arrondissement fait ou doit faire l'objet d'un diagnostic réalisé par l'*Atelier parisien d'urbanisme*. Ces documents aident à mieux comprendre la population qui y habite et le tissu urbain et économique formant son environnement. Leur analyse permet de connaître les possibles actions envisagées, de donner son avis ou de proposer des améliorations en participant aux différentes consultations.

Bien sûr, on peut toujours douter de la prise en compte des résultats de la concertation, mais si on ne donne pas son avis, on n'a aucune chance de le voir se concrétiser. Souvenez-vous du slogan du Loto : *100 % des gagnants ont tenté leur chance !*.

Il existe un diagnostic pour le XVI^e arrondissement, ainsi qu'une analyse spécifique du quartier Auteuil-Sud. En voici quelques données :

- **Sociodémographiques d'abord** : dans le XVI^e, il n'y a pas que des personnes seules dans des grands appartements ! Avec 166 014 habitants en 2018, le XVI^e est le cinquième arrondissement le plus peuplé de Paris. Il accueille 7,6 % des habitants de la capitale.



Après avoir enregistré une forte augmentation de sa population entre 2006 et 2011 (+ 2 % par an contre + 0,6 % à Paris), le nombre d'habitants est en baisse sur la période la plus récente (- 0,3 % par an), mais plus faiblement qu'à Paris (- 0,5 % par an).

Contrairement aux idées reçues, sa densité (210 habitants/ha) est cependant proche de celle de Paris (250 habitants/ha), boostée par celle du quartier Auteuil (800 habitants/ha).

Les familles de trois personnes et plus, représentent 25 % des 82 700 ménages peuplant l'arrondissement, soit trois points de plus qu'à Paris en moyenne ; et là encore, elles sont très présentes à Auteuil.

- **En ce qui concerne l'habitat** : le XVI^e arrondissement compte la plus forte part de propriétaires de Paris (44 % des ménages, 11 points de plus que la moyenne parisienne) ; mais ces derniers sont autant des familles avec enfants que des personnes âgées retraitées.

Le XVI^e se caractérise par l'une des plus faibles proportions de logements sociaux de Paris : 7,3 % de résidences selon le décompte de la loi SRU (21,4 % à Paris). Ces 6 177 logements sont surtout situés au sud de l'arrondissement, dans le sud du quartier Auteuil.

L'arrondissement est classé au PLU en secteur de protection de l'habitation. Les surfaces initialement résidentielles (habitation, services publics et installations collectives) peuvent augmenter mais ne doivent pas diminuer.

Les surfaces liées à l'activité économique peuvent diminuer, mais ne peuvent augmenter de plus de 10 %. Et, si le terrain concerné est vierge, la nouvelle construction ne pourra être destinée qu'à la fonction résidentielle, sauf les rez-de-chaussée et sous-sols qui peuvent abriter des commerces et autres activités économiques, contribuant ainsi à l'animation des quartiers.

Tout projet de construction neuve, de restructuration lourde ou de changement de destination comportant plus de 800 m² de surface d'habitation doit affecter au logement social au moins 30 % de la surface prévue.

Voilà quelques pistes, mais il y en a beaucoup d'autres. Si vous aimez votre arrondissement et la qualité de vie qu'il propose, n'hésitez pas à aller consulter le site <https://idee.paris.fr/>

FAITES DES ÉTINCELLES AU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Créé pour l'exposition universelle de 1937 en tant que musée temporaire nommé le *Palais de la découverte*, il vient de retrouver sa condition « éphémère » en attendant sa réouverture en 2025 après des travaux de rénovation de ses 25 000 m². Ils sont menés conjointement à ceux du projet pharaonique du *Grand Palais* (heureusement revu à la baisse grâce au Covid, pour pouvoir accueillir les JO en 2024 !!)

Revenons plus en détail sur les grandes étapes du projet pour « restructurer » ce monument de notre



patrimoine culturel qui a créé de si nombreuses vocations scientifiques avec ses expériences d'électrostatique et d'air liquide coulant entre nos doigts, réalisées par ses démonstrateurs en blouse et

son magnifique Planetarium ! Petits et grands étaient fascinés de voir la *science en train de se faire* !

5 décembre 2018 : présentation au Conseil scientifique de l'ambitieux projet de rénovation rédigé en pure novlangue : le montant des travaux prévus pour l'aménagement des espaces publics et opérations associées est de 44 M€.

14 mars 2019 : le projet est approuvé par le conseil d'administration d'Universcience, entité regroupant depuis le 1^{er} janvier 2010 le *Palais de la découverte* et la *Cité des sciences et de l'industrie*. Un site internet de questions-réponses fut mis en place par la suite.

Fin 2019 : craignant la mort programmée du *Palais de la découverte* avec ses expériences magiques pour les remplacer par des écrans et autres technologies numériques plus « modernes », une pétition fut lancée. Il s'agissait d'attirer l'attention sur ce projet architectural amené à modifier considérablement sa structure interne et en réduire significativement le nombre de salles (35) pour le décloisonner et « fluidifier » la circulation des visiteurs. Cela avait aussi des répercussions sur le projet scientifique.

Oui à une rénovation tant attendue, mais en gardant l'esprit de ses fondateurs, André Léveillé et Jean Perrin, avec ses médiateurs scientifiques-chercheurs, pour continuer à séduire et motiver nos futurs prix Nobel !

La pétition recueillit plus de 16 000 signatures...

30 novembre 2020 : fermeture des portes du *Palais de la découverte* pour travaux. À l'occasion de cette fermeture, une vente aux enchères de plus de 130 lots,

jugés « non essentiels » au patrimoine, a été organisée le 21 novembre 2020 par ADER E&P par téléphone et internet en « live confiné » et a généré 3 500 enchères. Au menu pour ces nostalgiques et passionnés : 11 maquettes de planètes, le chiffre Π découpé en séries de décimales (4 400 € pour la première...), un mannequin en plexiglas, un gorille (10 000 €), un analyseur de Helmholtz, une horloge ATMOS Jaeger Lecoultre (37 000 €), des photos, des panneaux, des affiches, du mobilier...

Le reste sera stocké ou exposé dans la structure éphémère. Les 212 740 € récoltés seront affectés à la rénovation de l'édifice et surtout à la création de la nouvelle « salle immersive »...

9 juin 2021 : ouverture au public des *Étincelles*, structure éphémère en bois, réutilisable, située dans le XV^e arrondissement de Paris, en lisière du parc André-Citroën. C'est un palais en modèle réduit de 770 m² coiffé d'un chapeau de fée à six pointes de 14 mètres. Dans quatre salles et un planétarium de 49 places, les éléments principaux de chaque univers scientifique du *Palais de la découverte* y seront accessibles aux 100 000 visiteurs attendus par an.

Pendant les travaux, un site internet et une exposition itinérante seront proposés.



2024 : date prévisionnelle de la fin du chantier de restauration de l'ensemble du bâtiment et lancement du chantier de réaménagement des espaces intérieurs

2025 : ouverture au public du palais rénové. *À sa réouverture, le Palais de la découverte parlera de la science contemporaine au moyen d'une proposition revisitée, diversifiée et adaptée à l'évolution des sciences elles-mêmes, aux pratiques culturelles et aux nouveaux usages.*

Souhaitons que cette structure éphémère entretienne la flamme de l'esprit scientifique et que nous puissions récupérer en 2025 un *Palais de la découverte* en forme olympique pour nos futurs athlètes du cerveau !

DEMAIN, OUI DEMAIN, QUE VA DEVENIR PARIS ?

Un souk exotique, un bidonville, un gymkhana pour trottinettes, vélos, rollers, scooters, slalomant entre des plots multicolores en béton face à des architectes des bâtiments de France résignés ?

Combien de fois nos lecteurs nous ont-ils demandé : « comment savez-vous tout cela ? ». Notre raison sociale « Demain » nous oblige à chercher quel futur nous prépare la direction de l'urbanisme de la Ville. Grâce au réseau d'associations amies et à des renseignements confidentiels et réguliers obtenus de la mairie du XVI^e, nous parvenons à connaître les projets avant le grand public et à attirer ainsi l'attention de nos lecteurs avant qu'il ne soit trop tard pour réagir.

Le nouveau PLU de Paris sera bioclimatique, a déclaré l'adjoint à l'urbanisme sous l'amicale pression des élus écologistes du conseil de Paris. Le béton sera banni, car sa fabrication utilise du sable néfaste pour le climat. Le bois sera le matériau de construction privilégié. Les démolitions-reconstructions devront être remplacées par des transformations-réutilisations de bâtiments existants, ce qui va rendre problématique les grandes opérations d'urbanisme imaginées précédemment par la mairie de Paris. Partout où cela sera possible, des forêts seront plantées pour verdir Paris, quitte à masquer les perspectives organisées par Haussmann.



La voirie est déjà très partagée, elle sera même raréfiée dans le centre de Paris ; quant aux trottoirs, ils seront de plus en plus multifonctionnels.

Fort de cette nouvelle doctrine écologique, passons en revue les projets du XVI^e et de l'ensemble de Paris que nous avons déjà présentés dans notre *Lettre*.

Les trottoirs seront donc de plus en plus exploités sous forme de souks animés par les terrasses de restaurants, les fleuristes, les étals de fruits et légumes et les

réseaux de mendiants, au détriment de la circulation des piétons valides ou handicapés et des voitures qui ne pourront plus se garer le long des trottoirs. La « pérennisation » des terrasses vient d'être annoncée. La date d'exigibilité des loyers pour cette occupation du domaine public n'est cependant pas encore révélée.

Dans le XVI^e, les projets de la petite cabane de la gare d'Auteuil, de la transformation de l'usine des eaux du quai Blériot, des réservoirs de Passy, du programme en Seine de la maison de la Radio, des mille arbres de la porte Maillot, des HLM de l'avenue Foch et du Bois ne seront sans doute pas réalisés. Soit parce que les financements sont devenus plus difficiles à obtenir après la crise du Covid, soit parce que le marché immobilier a changé ou alors parce que des classements les rendent infaisables. Néanmoins, les études pour la future restructuration du site de la fondation *Apprentis d'Auteuil* se mettent progressivement en place avec le soutien de la mairie du XVI^e. De même, un musée de l'Art nouveau pourrait être créé dans l'hôtel Mezzara construit par Hector Guimard au 66 de la rue Jean-de-la-Fontaine.

Dans le reste de Paris, les projets de restructuration des gares du Nord et d'Austerlitz semblent maintenant bien partis malgré de fortes oppositions politiques et les réserves de la Cour des comptes sur la capacité de la SNCF à financer un milliard d'euros par an pour l'ensemble de son plan de modernisation des gares en France.

L'opération rue de Rennes et quartier Montparnasse pourrait buter sur l'ampleur du financement nécessaire et sur la multiplicité et l'imbrication des intervenants publics et privés.

L'opération tour Eiffel - Champ-de-Mars - Trocadéro est le projet phare de la maire de Paris. La commission des sites a donné son accord au projet lors d'une séance houleuse où les défenseurs du site n'ont pu faire entendre leurs réserves. Pour ce qui est des habitants du XVI^e, nous savons que le nouveau plan de circulation de la place du Trocadéro sera un nœud infernal... mais foin des automobilistes !

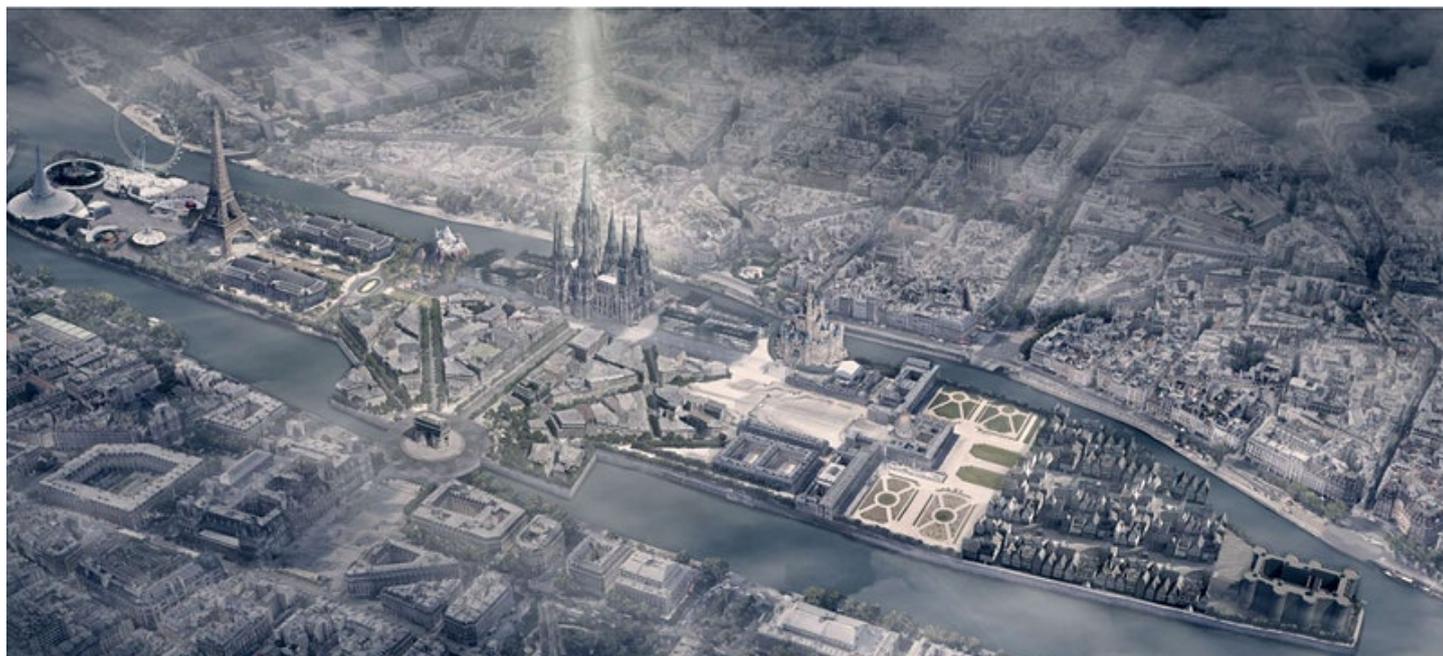
La rénovation des Champs-Élysées, de l'Étoile et de la Concorde devra attendre que la Mairie, après le financement des études par les commerçants à l'initiative du projet, trouve les fonds nécessaires à sa réalisation. En outre, le dossier est loin d'avoir reçu l'accord des autorités responsables de ce site classé.

La tour Triangle du parc des expositions de la porte de Versailles du promoteur Rodamco-Unibail-Westfield pourrait bien ne jamais voir le jour devant la crise des bureaux qui se profile, provoquée par le télétravail et les difficultés financières du promoteur aux États-Unis.

Enfin, un dernier mot sur la relance du projet Île-de-la-Cité. Le parvis et les abords de Notre-Dame de Paris seraient la première étape de cette relance. Les riverains sont inquiets de voir « les marchands dans le

temple », comme l'achat partiel de l'Hôtel-Dieu le leur fait craindre. En effet, un important pôle de loisirs et de restaurants implanté dans l'Hôtel-Dieu, « animerait » le parvis qui est l'entrée d'un lieu de culte, rappellent-ils. Cependant, le promoteur trouvera-t-il son financement pour honorer ses engagements vis-à-vis de l'AP-HP ?

On voit donc combien le « Demain » de Paris est pour le moment assez brouillé par la crise qui semble s'achever.



COURRIER DES LECTEURS

PETITE HISTOIRE D'UN SCANDALE DE PLUS DANS UN PARIS QUI FUT BEAU



Dans ma rue, petite, agréable, il y a encore un hôtel particulier.

Un promoteur va y construire un immeuble de 14 étages ... et honte, scandale, nécessitant la démolition d'un petit hôtel particulier abritant le seul arbre de cette petite rue.

Il doit être abattu pour 14 étages de béton et... nulle place pour diminuer ce crime ! Les arbres du bas de cette rue sont placés ailleurs. Cette rue fut charmante, elle va devenir un parking... Paris fut beau. Mme Hidalgo est néfaste.

Anne Porteu de la Morandière
Rue Alfred Bruneau

Notre réponse : En effet, un permis de construire a été déposé pour une construction R + 7 sur un terrain de 242 m² le 10 février 2021. Une association de défense s'est constituée (#CollectifAlfredBruneau) et incite les riverains à signer la pétition <https://www.change.org/AlfredBruneau>.

RÉVISION DU RÈGLEMENT DES ÉTALAGES ET DES TERRASSES

Cette révision apparaît d'autant plus nécessaire que le règlement actuellement en vigueur date de 2011. Mais c'est surtout la création ces derniers mois de terrasses dites *éphémères* par la mairie de Paris, pour compenser les difficultés économiques du secteur, qui pose un problème et nécessite une mise à jour de la réglementation.

En effet, aucun arrêté, aucun vote au conseil de Paris, aucun règlement n'a présidé à la création de ces terrasses régies par de simples chartes déclaratives : 9 581 terrasses éphémères ont été déclarées. Elles occupent des trottoirs, donc de l'espace public normalement réservé aux piétons (43 % d'entre elles), des emplacements de livraison et des places de parking, dont des places pour personnes handicapées. La mairie de Paris entend pérenniser ces terrasses et les inclure dans le nouveau règlement.

Si tout le monde affiche un amour des terrasses de café, les riverains, en revanche, y sont hostiles car leur gestion par les services municipaux s'avère défailante et les abus sont nombreux. La lutte contre les nuisances sonores causées par les terrasses particulièrement la nuit a, en effet, ces dernières années, mobilisé les Parisiens dans de nombreux quartiers. Le président du *Réseau Vivre Paris* rappelle que, depuis plus de 10 ans, *les associations lancent des tentatives de médiation qui n'ont pas réussi à résoudre les problèmes.*

Une concertation a été engagée à ce sujet en avril 2021 entre la mairie et les associations parisiennes d'habitants. Le 23 avril, un communiqué de presse rédigé par 28 associations, dont XVI^e DEMAÎN, a envoyé le message suivant à la mairie : « oui à des terrasses temporaires régulées pour 2021, non à la pérennisation des terrasses *éphémères* ».

Si la mairie de Paris persiste à vouloir les imposer, *les associations et collectifs de riverains seront contraints de défendre par tous les moyens à leur disposition (légaux, presse, réseaux sociaux...) la tranquillité publique et le libre accès à l'espace public.*



Association XVI^e DEMAÎN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée environnement en 1978, 2013 et 2018

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Marie-José Chemin, Luc Domenge,

François Douady, Françoise Lacroix, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : Palais de la Découverte, Universcience - A. Robin, F. Jellaoui-EPPDCSI

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris